Image not found or type unknown

Controle possitif au cannabis

Par **patrice932**, le **20/02/2015** à **14:13**

bonjour

j ai été contrôle positif au cannabis le 30/01/2015 test salivaire puis prise de sang mon permis ma été retiré sur le champs avec une convocation 15 jours plus tard entre temps j ai reçu par voie postale une suspension de permis de 6 mois le 17/02/2015 je me rend donc a cette convocation la personne qui ma reçu ma posée des question suite a cette affaire et me lire les taux de la prise de sang et me demande si je voulez faire une contre expertise a mes frais en assistant qu il sera obligatoirement identique car sang prélevé le même jour donc je refuse l annalise je lui demande qu elle risque ai-je en refusant la conte expertise elle me parle d ordonnance pénal et que vu mon passe je risque juste une amende et 6 point sur mon permis (en plus des 6 mois de suspension évidement)je donne donc mon accord et appel le procureur me fait sortir de sont bureau lors de cette appel puis me rappel et me dit que le procureur me condamne bien a une amende dont j ignore le montant et 6 point max je recevrai l amende par la poste avec le nombre de point perdu ma question es t elle ai-je bien fait d accepté ceci et es que je risque plus de ce qu elle ma notifier merci d avance .

Par **razor2**, le **20/02/2015** à **14:37**

Bonjour, ça n'est pas "6 points max", c'est 6 points de fait...

Par **patrice932**, le **20/02/2015** à **18:12**

merci pour ta réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés